



Nîmes, le 01 septembre 2017

<b>RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI</b>
--

**-SESSION VENDREDI 01 SEPTEMBRE 2017-**

<b>Numéro</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>RESULTAT</b>
3011	TERME	ANTHONY	ADMIS
3930	PEYRE	PHILIPPE	ADMIS
3405	BAMEY	NICOLAS	ADMIS
4339	ROUX	FREDERIC	ADMIS
4058	CARAIL	PAUL HENRY	ADMIS
3943	ABDESSELEM	MEDHI	NON ADMIS
9657	DEPRI	ERIC	ADMIS
10254	DUPRE	LAURENT	NON ADMIS
9283	PASCAL	ROMAIN	NON ADMIS

**Les candidats admis** à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.